

Sébastien BRAULT
Gilles ROYER
Komla KONUDEA

*Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes*

**ASSOCIATION A.D.A.M.A. Assemblée de
Dieu d'Angers et de la Métropole
Angevine**

Siège Social : 140, avenue Victor Chatenay

49100 - ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

**ASSOCIATION A.D.A.M.A Assemblée de
Dieu d'Angers et de la Métropole Angevine**

Siège social : 140, Avenue Victor Chatenay

49100 - ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2024

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADAMA ASSEMBLEE DE DIEU D'ANGERS ET DE LA METROPOLE ANGEVINE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ADAMA ASSEMBLEE DE DIEU D'ANGERS ET DE LA METROPOLE ANGEVINE à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons notamment procédé à l'examen des modalités d'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles, telles que décrites aux pages 4 et 5 de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

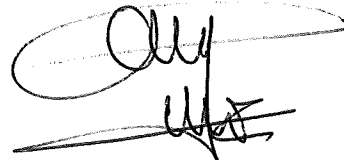
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers,
Le 28 juin 2025,



Pour la SAS G/AUDIT

Komla KONUDEA

Commissaire aux comptes

Compagnie Régionale Ouest Atlantique



DOCUMENT DÉFINITIF *** Situation du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF		Brut		Amt-Dépr	Exercice 2024		Exercice 2023
<u>Immobilisations incorporelles</u>							
<u>Immobilisations corporelles</u>							
Constructions	AP	344 411	AQ	61 771	282 640	-34%	429 048
Matériels et outillages	AR1	48 168	AS	46 279	1 889	-49%	3 714
Agencements et installations	AU	3 871	AU1	3 871	0,00		
Mobilier de bureau et informatique	AT	10 736	AT2	8 783	1 953	+82%	1 072
Instruments de musique	AT1	6 206	AT3	6 206	0,00		
Matériels de transport	AT4	13 957	AT5	9 049	4 909	-36%	7 700
Immobilisations corporelles en cours	AV	1 191 620	AW		1 191 620	+6%	1 127 470
<u>Immobilisations financières</u>							
Autres titres immobilisés	BD	70	BE		70		70
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</u>		1 619 039		135 958	1 483 081	-5%	1 569 074
<u>Stocks et en-cours</u>							
<u>Avances et acptes versés s/commandes</u>	BV		BW				
<u>Créances</u>							
Créances diverses	BZ	24 349	CA		24 349	+182%	8 620
<u>Valeurs mobilières de placement</u>	CD		CE				
<u>Disponibilités</u>							
Banque Populaire cpte courant	CF1	21 958			21 958	+479%	3 789
Banque Populaire compte sur livret	CF2	828			828		828
BPGO compte livret Optiplus	CF3	22			22	-100%	8 018
Banque Postale cpte 0224	CF4	6 480			6 480	+87%	3 464
Banque Postale cpte 1162	CF8	31 892			31 892		26
Banque Postale livret A	CF6	91 670			91 670	+3%	89 372
Banque Postale livret B	CF7	849			849	-97%	29 298
Banque Postale Compte sur livret	CF9	410 284			410 284	+26%	326 160
Caisse	CF5					-100%	822
<u>Charges constatées d'avance</u>	CH	3 674			3 674		

ADAMA

140 Ave Victor CHATENAY

49000 ANGERS

Imprimé le : 13/10/2025

Page : 5

Exercice 2024 CLOS

DOCUMENT DÉFINITIF *** Situation du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF		Brut		Amt-Dépr	Exercice 2024		Exercice 2023
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF</u> <u>CIRCULANT</u>		592 006		0	592 006	+26%	470 397
TOTAUX GÉNÉRAUX		2 211 045		135 958	2 075 087	+2%	2 039 472

DOCUMENT DÉFINITIF *** Situation du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF		Exercice 2024		Exercice 2023
Fonds propres				
Fonds associatifs				
Fonds associatif sans droit de reprise non dédié	DA1	347 763	-2%	355 479
Fonds associatif sans droit de reprise dédié	DA3	1 449 390	+5%	1 381 646
Réserves				
Excédent de l'exercice	DI	16 102	-73%	60 028
Autres fonds associatifs				
SOUS-TOTAUX DES FONDS PROPRES		1 813 255	+1%	1 797 153
Provisions pour risques et charges				
SOUS-TOTAUX				
Fonds dédiés				
Dettes				
Emprunts et dettes / établissements de crédit	DU	204 450	-6%	216 675
Emprunts et dettes financières divers	DV	42 000		2 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 919	-20%	12 390
Dettes fiscales et sociales	DY	5 458	-41%	9 212
Autres dettes	EA	5	-100%	2 041
Comptes de régularisation				
SOUS-TOTAUX		261 832	+8%	242 318
TOTAUX GÉNÉRAUX		2 075 087	+2%	2 039 472

DOCUMENT DÉFINITIF *** Situation du 01/01/2024 au 31/12/2024

CPTÉ DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2024		Exercice 2023
Produits d'exploitation				
Collectes, dons manuels	XA1			
Offrandes Angers	XA2	155 225	+6%	146 975
Offrandes Cholet	XA4		-100%	25 031
Dons internes	XB5		-100%	125
Dons projet immobilier	XB7	146 845	+191%	50 386
Dons évangélisation Cholet	XA7		-100%	30
Legs et donations	XB1			
Dons Angers	XB2		-100%	5 600
Dons Cholet	XB4	14 400	+829%	1 550
Autres produits	FQ		-100%	313
Charges d'exploitation				
Achats de matières premières et autres approvision				
Autres achats et charges externes				
Eau	FWA	-220	+37%	-160
Electricité	FWC	-851	-56%	-1 920
Carburants non stockable	FW9	-339	+187%	-118
Fournitures d'entretien et de petit équipement	FWD	-505	-70%	-1 680
Fournitures administratives	FWE	-733	+46%	-502
Petits logiciels	FW1	-60	-37%	-96
Autres fournitures	FWF	-410	+5%	-391
Locations salles et charges locatives	FWH	-10 615	-8%	-11 494
Locations matériels	FWI	-68	+34%	-50
Entretien des équipements	FWJ	-1 321	+2%	-1 290
Entretien et réparations des batiments	FWK	-313	-68%	-982
Assurances	FWL	-6 969	+83%	-3 813
Frais de colloques, séminaires, conférences	FWO	-3 193	+1%	-3 170
Honoraires versés	FWR	-15 421	+186%	-5 385
Publications, relations publiques	FWS	-1 802	+67%	-1 077
Frais de déplacements	FWU	-12 347	+26%	-9 789
Frais de réception	FWX	-1 091	-74%	-4 162
Frais d'affranchissements	FWV	-1 073	+37%	-782
Frais de téléphone	FWY	-330	-84%	-2 106
Services bancaires et assimilés	FWG	-751	+46%	-514
Cotisations	FWZ	-2 540	+3%	-2 460
Impôts, taxes et versements assimilés				

DOCUMENT DÉFINITIF *** Situation du 01/01/2024 au 31/12/2024

CPTE DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2024		Exercice 2023
Taxes diverses	FX3	-2 919	+857%	-305
Salaires et indemnités				
Salaires G. CHAUVIN	FY1	-24 593	+1%	-24 369
Salaires M. DECLAUDURE	FY2	-23 633	+1%	-23 499
Salaires V. DECLAUDURE	FY7	-11 770		-11 749
Salaires pasteurs stagiaires et autres	FY4	-10 554	-52%	-22 162
Mutuelles complémentaires	FY5	-5 551	-2%	-5 664
Charges sociales				
Cotisations U.R.S.S.A.F.	FZ1	-4 054	-51%	-8 253
Cotisations caisse de retraite (A.G.R.R.)	FZ2	-2 031	-41%	-3 420
Cotisations médecine du travail (SMIA)	FZ3	-398	-18%	-486
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	GA	-22 451	-4%	-23 423
Dons divers versés	GE	-10 628	+72%	-6 173
Autres charges	FZ5	-4		
RESULTAT D'EXPLOITATION		136 929	+182%	48 565
<u>Quote-part de résultat sur opérations de gestion</u>				
<u>Produits financiers</u>				
Intérêts et produits assimilés	GL	11 448	-26%	15 479
<u>Charges financières</u>				
Intérêts et charges assimilées	GR	-2 934	-5%	-3 098
RESULTAT FINANCIER		8 514	-31%	12 381
<u>Produits exceptionnels</u>				
Sur opérations de gestion	HA	658		
<u>Charges exceptionnelles</u>				
Sur opérations de gestion	HE	-130 000		-216

ADAMA

140 Ave Victor CHATENAY

49000 ANGERS

Imprimé le : 13/10/2025

Page : 9

Exercice 2024 CLOS

DOCUMENT DÉFINITIF *** Situation du 01/01/2024 au 31/12/2024

Cpte de resultat en liste		Exercice 2024		Exercice 2023
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-129 342		-216
TOTAUX GÉNÉRAUX		16 102	-73%	60 731

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

ASSOCIATION A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRESENTATION			
FAITS CARACTERISTIQUES	O		
REGLES ET METHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ETAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ETAT DES DEPRECIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CREDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		NS	
ECARTS DE REEVALUATION			
Variation de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variation de la provision spéciale de réévaluation			NA
ACTIF CIRCULANT-ETAT DES STOCKS		NS	
ACTIF CIRCULANT-ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF		NS	
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT CHANGEMENT DE MÉTHODE			NA
COMPOSITION DES FONDS PROPRES	O		
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
Var. des fonds propres avec la part liées à la générosité du public			NA
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	O		
LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE			NA
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			NA
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS			NA
DU PUBLIC (CER)			NA
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			NA
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
ANNEXE COVID-19			NA
DETTES LIÉES À LA COVID-19			NA
COMMENTAIRE	O		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est 2 075 087.20 Euros et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 16 101.79 Euros.

Ces comptes annuels ont été établis le 26 mai 2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

MISSION COMMISSAIRE AUX COMPTES :

3ème, mission de commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- Comparabilité et continuité de l'exploitation
- Régularité et sincérité
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.

Il a une durée de 12 mois.

NOTE DE PRESENTATION

Objet social

L'Association a pour objet exclusif l'exercice public du culte évangélique dans le respect des législations et réglementations en vigueur et de la confession de foi de l'Union Nationale des Assemblées de Dieu de France (UNADF).

L'Association peut réaliser, en application de la loi de 1905, de son décret d'application et de la jurisprudence, les différentes activités suivantes qui ne sont pas limitatives :

- a) célébration du culte évangélique ;
- b) enseignements et pratiques inspirés de la Bible, maintien et communication des doctrines énoncées dans la confession de foi ci-annexée, nécessaires à l'exercice public du culte ;
- c) organisation de réunions cultuelles pour faire connaître l'Évangile ;
- d) séminaires et formation des ministres du culte et de toutes personnes nécessaires à l'exercice public du culte ;
- e) construction, location et plus généralement usage de lieux pour le culte ;
- f) pourvoir aux frais et aux besoins du culte.

Nature et périmètre des activités ou missions réalisées

L'Association a pour objet exclusif l'exercice public du culte évangélique.

Moyens mis en œuvre

Afin de réaliser ses activités, l'association A.D.A.M.A dispose de :

- un local permettant l'accueil en semaine des adhérents au siège au 140 avenue Victor Chatenay 49000 Angers.
- la mise à disposition du lieu de culte de l'église baptiste du Colombier, 17 rue du colombier 49000 Angers pour le culte dominical.
- ou de la location d'une salle de la mairie afin d'officier le culte lorsque le local du colombier n'est pas disponible.

Pour l'exercice ouvrant le 01/01/2024 au 31/12/2024, Elle a eu comme employés deux ministres de cultes et un stagiaire ministre de Culte sur le premier semestre. Les autres personnes sont des bénévoles.

FAITS CARACTERISTIQUES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE DE L'EXERCICE ET POSTERIEURS A LA CLOTURE

Faits de l'exercice

L'association ADAMA fait donation des locaux à l'association de Saumur le 22 mai 2024 pour 130 000 €. Saumur est désormais propriétaire de ses murs 60 ans après l'ouverture du lieu de culte (1964-2024).

Faits postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- Leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- Des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 à 30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	de 7 à 20 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Matériel de bureau	de 4 à 7 ans
- Instruments de musique	de 5 à 7 ans
- Mobiliers	de 5 à 10 ans

Les locaux (compte 213100) situés rue de bretagne à Angers (70 mètres carré = dation Bouygues) sont évalués valeur vénale soit :

- Locaux Angers = 50 000 €

Cette évaluation est identique au bilan 2021 et n'a pas d'incidence sur le résultat 2024.

Les locaux (compte 213100) de saumur Quai Carnot évalués à leur valeur vénale soit :

- Locaux Saumur = 130 000 € sont sortis des immobilisations le 22 mai 2024 créant ainsi un impact sur le résultat.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des parts sociales à la BPGO.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Association A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. Début d'exercice	Augmentations				
				suite à réévaluat	acquisitions			
INCORPC	Frais d'établissement et de développement	TOTAL						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL						
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions		395 906					
	sur sol propre							
	Sur sol d'autrui							
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.		78 505					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		48 168					
	Inst. générales, agencts & aménagts divers		3 871					
	Matériel de transport		13 957					
	Autres immos		14 633		2 308			
	Corporelles							
FINANCIERES	Emballages récupérables & divers							
	Immobilisations corporelles en cours		1 127 470		64 150			
	Avances et acomptes							
	TOTAL		1 682 511					
	Participations évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts et autres immobilisations financières		70					
	TOTAL		70					
	TOTAL GENERAL		1 682 581					
CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. Fin Ex.	Réévaluation		
			par virt poste	par cessions		légale/Valeur d'origine		
	Frais d'établissement & développ							
	Autres postes d'immob. incorporelles							
	Terrains							
	Constructions			130 000		265 906		
	sur sol propre							
	Sur sol d'autrui							
	Inst. générales, agencts & aménagts construct.					78 505		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					48 168		
	Inst. générales, agencts & aménagts divers					3 871		
	Matériel de transport					13 957		
	Autres immobilisations corporelles					16 941		
	Matériel de bureau & mobilier informatique							
	Emballages récupérables & divers							
	Immobilisations corporelles en cours					1 191 620		
	Avances et acomptes							
	TOTAL		-	130 000		1 618 969		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts et autres immobilisations financières							
	TOTAL		-	-		-		
	TOTAL GENERAL		-	130 000		1 618 969		

(1) Biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Association A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
CADRE A	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions:
				Amorts sortis de l'actif et reprises
				Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	Frais d'établissement et de développement			
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	TOTAL			
	Terrains			-
	sur sol propre	32 386	10 795	43 181
	Constructions			-
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construits	12 977	5 613	18 590
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	44 454	1 825	46 279
	Inst. générales, agencés & aménagés divers	3 871		3 871
	Matériel de transport	6 257	2 791	9 048
	Autres immos			
	Matériel de bureau & mobilier informatique	13 562	1 427	14 989
	Corporelles			-
	Emballages récupérables & divers			
	TOTAL	113 507	22 451	135 958
	TOTAL GENERAL	113 507	22 451	-
				135 958

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
CADRE B								
		DOTATIONS		Amort. Fiscal		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	mode dégressif	Exceptionnel	Différentiel de durée	mode dégressif	Exceptionnel		
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immos incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Construc	sur sol propre							
	Sur sol d'autrui							
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.							
Installations techniques, matériel & outillage industriels								
A.Immo.Cor p.	Inst. générales, agencés & aménagés divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau & mobilier informatique							
	Emballages récupérables & divers							
TOTAL								
TOTAL Général non ventilé								
CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice		Augmentations Dotations de l'exercice aux amortiss		Montants net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler								
Primes de remboursement des obligations								

LOCATIONS

Association A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Locations

Le poste "locations" correspond à la location de salles pour l'exercice du culte le dimanche et pour l'assemblée générale de l'association.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Association A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

État des créances à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE					
	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMM	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		70		70
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients				
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
		Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
	Etat & autres coll. Publiques	Autres impôts, taxes & versements assimilés		-	
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		24 349	24 349	
	Charges constatées d'avance		3 674	3 674	
TOTAUX			28 093	28 023	70
Renvois		- Créances représentatives de titres prêtés			
	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	- Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
	- Créances reçues par legs ou donations				

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Association A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Fonds associatifs

Les fonds associatifs ont été ventilés en fonds associatifs non dédiés et fonds associatifs dédiés au
Projet immobilier avec prise en comptes des dons reçus et produits financiers perçus ainsi que des dépenses
effectuées pour ce projet.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

Association A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES							
Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement règlement ANC 2018-06	Règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	Avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise		1 737 125,19	1 737 125,19	60 028,06			1 797 153,20
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres complémentaires							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Réserves statutaires ou contractuelles							
Autres réserves							
Report à nouveau							
Excédent ou déficit de l'exercice		60 028,06		- 60 028,06	16 101,79		16 101,79
TOTAUX		1 797 153,25	1 737 125,19	-	16 101,79	-	1 813 254,99

TABEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Association A.D.A.M.A.

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les fonds dédiés correspondent au projet immobilier de l'association et regroupent :

- Les dons manuels perçus depuis 2015
- La vente des locaux de l'association en 2021
- Les produits financiers (comptes bancaires dédiés)
- Les charges afférentes au projet.

Ils représentent **1 449 390.10** €uros au 31 décembre 2024 avant affectation de l'excédent 2024.

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Association A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

Nous avons des dons de 146 844.50 € au 31-12-2024 contre 56 149 en N-1.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Association A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE					
ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	204 449,98	12 392,13	64 548,95	127 508,90
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)		42 000,00		42 000,00	
Fournisseurs & comptes rattachés		9 918,76	9 918,76		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autr organismes		5 458,41	5 458,41		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat & autres collectivités publiques	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de tltr.)			-		
Dettes représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAUX	261 827,15	27 769,30	106 548,95	127 508,90
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exer.					
(1) Montant divers emprunts, dett/associés					

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Association A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

MONTANT

Exploitation
Financiers
Exceptionnels

TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit
Emprunts et dettes financières divers
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes fiscales et sociales
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes

TOTAL DES CHARGES À PAYER

ENGAGEMENTS

Association A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

LES EFFECTIFS

Association A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

LES EFFECTIFS

LES EFFECTIFS		
	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié	2,5	3,3
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Pasteurs	2,5	2,5
Stagiaires et autres		0,8
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Association A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Une charge exceptionnelle de 130 000 €. Elle correspond à la donation des locaux de Saumur.

ANX TRANSFERTS DE CHARGES

Association A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Néant.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Le montant des honoraires de commissaire aux comptes relatif à la certification des comptes s'élève à 2 712 €.

COMMENTAIRE

Association A.D.A.M.A

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Eglise en villégiature depuis la vente de ses locaux rue de Bretagne à Angers en mai 2021.
Locations de salle pour l'activité culturelle dominicale et utilisation de locaux Avenue Victor
Chatenay avec convention d'occupation.

Projet Route de Briollay avec reprise du dossier par un nouvel architecte Luc Perret.
Proposition d'un nouveau phasage qui correspond le mieux à notre profil.
Les études sont en cours, et début des travaux courant 2025.